



# TENURE DES ARBRES AU GHANA

Un compte-rendu des progrès réalisés par

Eric Amengor (COCOBOBOD)

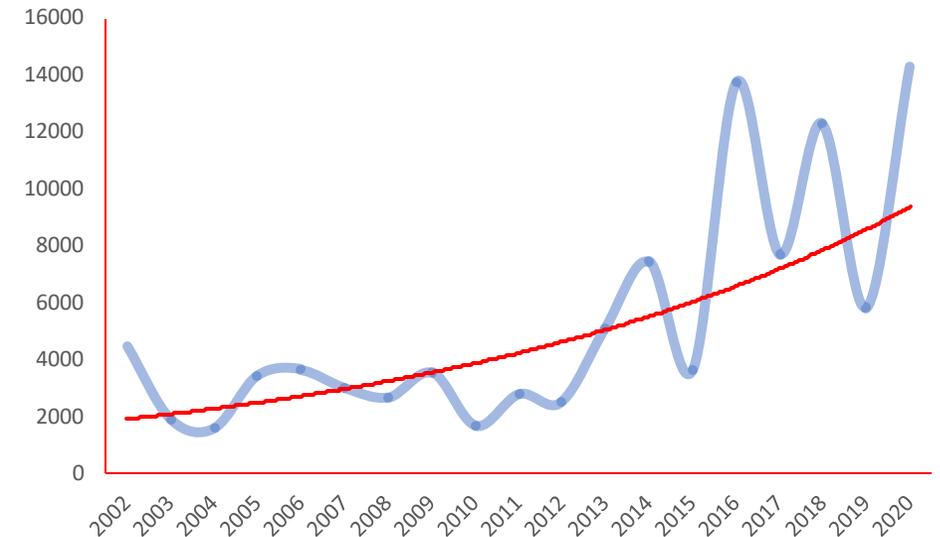
Vincent Awotwe-Pratt (Fondation mondiale du cacao  
Ghana)

ABIDJAN

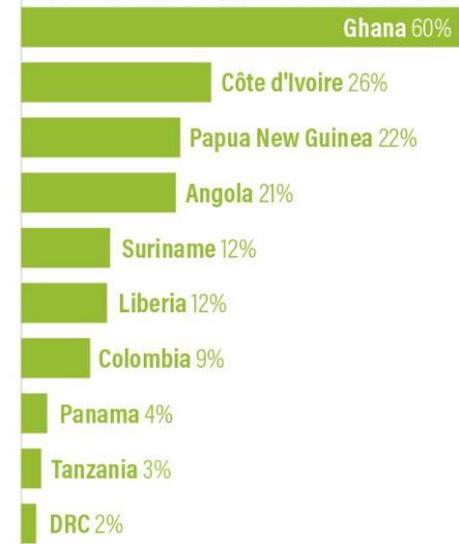
23 NOVEMBRE 2022

# Contexte

- Taux de déforestation au Ghana
  - Taux alarmants (taux de changement le plus élevé au monde)
  - Les principaux moteurs sont l'exploitation minière illégale, l'agriculture (la production de cacao est la plus élevée) et la récolte illégale de bois.
  - Elle réduit le potentiel de développement économique local dans les zones rurales
  - Perte de biodiversité (y compris la capacité de l'environnement à soutenir les moyens de subsistance)



BY PERCENT INCREASE FROM 2017\*

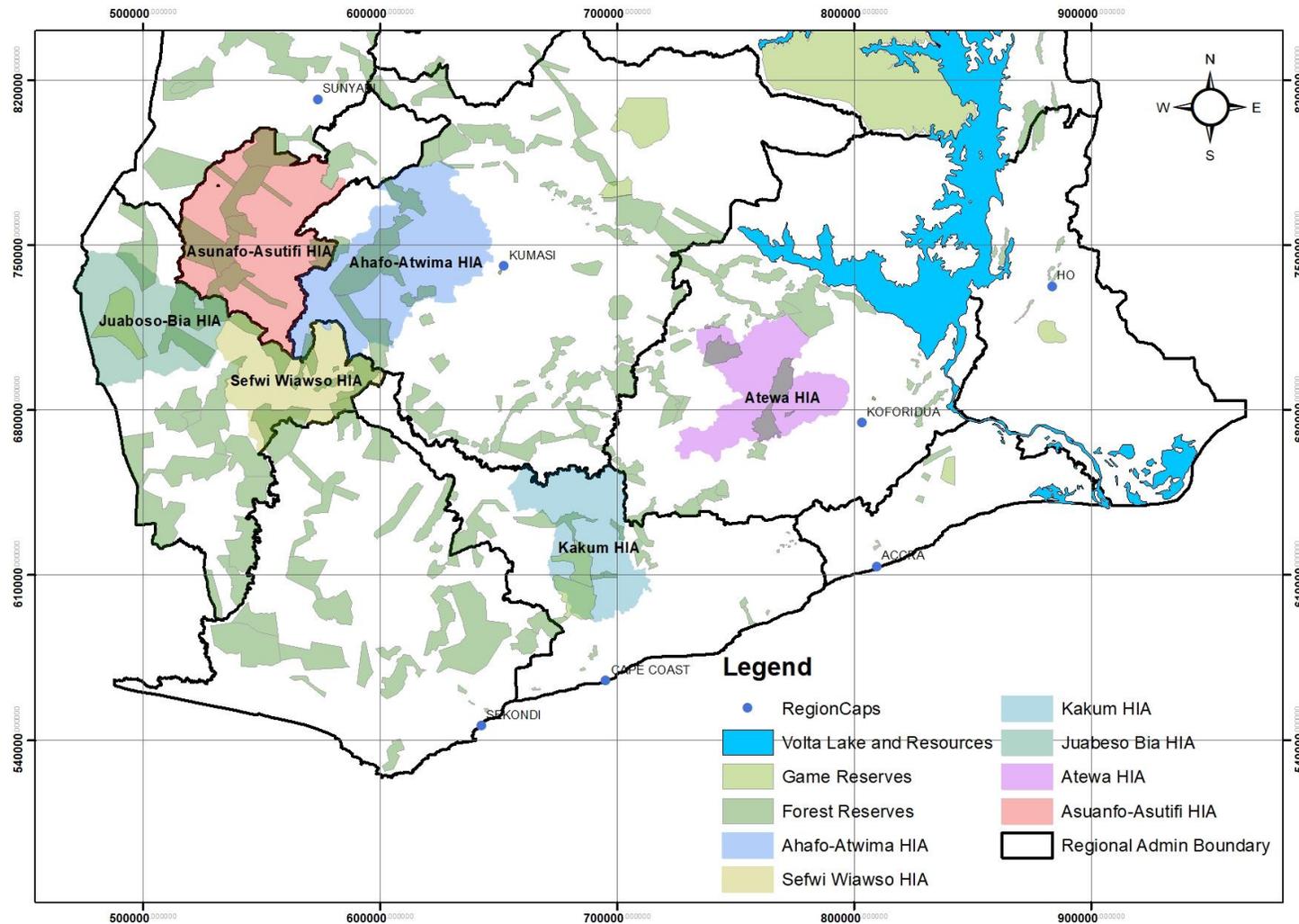


# La solution

Adoption d'une approche nationale pour faire cesser la déforestation

- Mise en place d'alliances
- Inclusion.
- Ressources partagées.
- Conformité / alignement avec les activités mondiales.

<b>Coordination</b> - Planification - Mise en œuvre - Contrôle et évaluation - Apprentissage	<b>NATIONAL</b>	Des actions environnementales dédiées - Politiques (politique de tenure des arbres, plan de répartition des avantages, etc.) - Alliances (Initiatives Cacao & Forêts) <i>Mécanismes de financement des priorités</i>
	<b>RÉGIONAL</b>	Action collective pour la mise en œuvre - Programme REDD+ du cacao forestier du Ghana - Programme d'investissement forestier - Initiatives paysagères
	<b>LOCAL</b>	Application de la loi, inclusion et participation communautaires, alliances locales - Mécanismes CBNMR (CREMA, HIAs etc.) - Projets

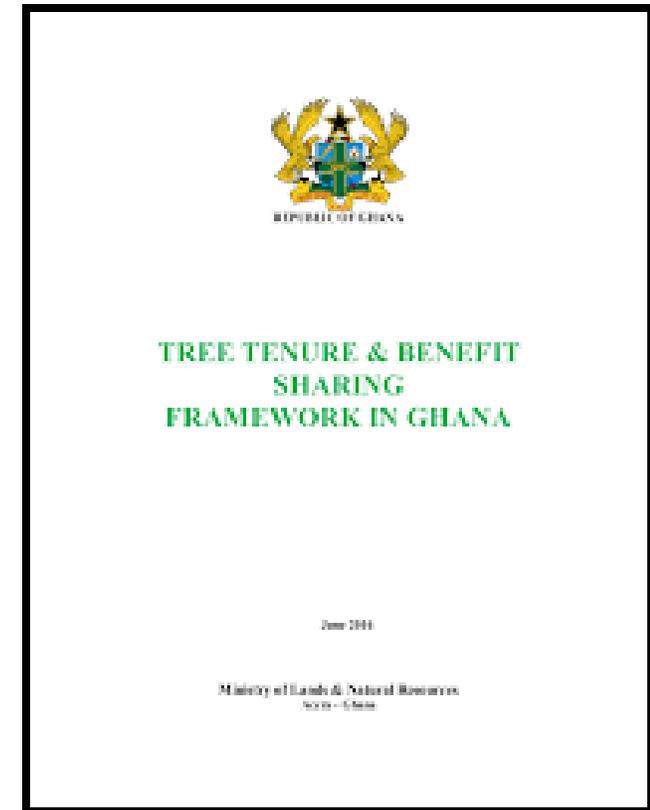


## TENURE DES ARBRES : UN DÉFI CLÉ POUR RESTAURER LES PAYSAGES DE LA FORÊT DE CACAO

Il existe un défi pertinent pour planter plus d'arbres d'ombrage à travers la propriété et le contrôle du gouvernement de tous les arbres ligneux indigènes, même ceux se trouvant sur des terres privées. Quel que soit le régime foncier actuel, la propriété gouvernementale des arbres indigènes est généralement perçue comme un obstacle majeur pour les grands et les petits propriétaires fonciers à prendre soin des arbres dans leurs champs de cacao. Cela se produit car les avantages de la récolte des arbres indigènes sont partagés entre les bûcherons, les autorités traditionnelles et le gouvernement, à l'exclusion des propriétaires fonciers. Plusieurs documents de politique gouvernementale publiés au cours de la dernière décennie ont préconisé d'accorder aux producteurs et aux communautés les droits sur les arbres indigènes qu'ils cultivent.

# La solution - Propriété et création d'un cadastre des arbres

- L'une des mesures environnementales favorables prises pour contribuer à stopper la déforestation, améliorer la couverture arborée et augmenter les revenus des agriculteurs
- Une politique de tenure des arbres a été élaborée comme première étape pour s'assurer que les agriculteurs sont incités à planter des arbres sur leurs exploitations
  - La cible sont les zones hors réserve
  - Publiée en 2016 par le ministère des Terres et des Ressources naturelles
  - La politique était basée sur un appel de plusieurs parties prenantes pour la nécessité d'inciter les gens à entreprendre des activités massives de plantation d'arbres pour aider à améliorer le couvert forestier.
  - Une étude a été lancée et une politique a été élaborée grâce à un processus multipartite.
- La politique traite de 3 questions principales
  - Arbres naturels (arbres sur les fermes, forêts secondaires, CREMA, autres)
  - Arbres plantés
  - Avantages pour les agriculteurs



# La solution - Propriété et création d'un cadastre des arbres

## Arbres plantés sur réserve

- 2 modèles en cours de mise en œuvre avec Forestry Commission
  - Contrats de bail commercial avec des promoteurs privés
  - Système Taungya modifié (MTS) avec les agriculteurs

## Arbres plantés hors réserve

- Propriété à 100% par l'agriculteur
- L'agriculteur a le droit de négocier le partage des avantages avec le propriétaire foncier (généralement dans le cadre d'un contrat de location d'utilisation des terres)
- Si ce n'est pas dans une plantation, les agriculteurs doivent prouver la propriété des arbres par le cadastre de ces derniers.
- L'enregistrement des arbres coûte cher (les agriculteurs individuels n'étant pas en mesure de payer, l'enregistrement est généralement financé par le secteur privé et le gouvernement)
- Les accords de propriété/location des terres ne prenaient pas en considération la plantation d'arbres

# La solution - Propriété et création d'un cadastre des arbres

## Arbres naturels sur réserve

- Actuellement, il n'y a pas de problèmes pour les arbres qui se trouvent dans les zones protégées car il existe des moyens établis de distribuer le produit des ventes de bois.
- En général, les procédures impliquant les autorités traditionnelles et les gouvernements locaux sont contestées et des allégations ont été faites concernant leur utilisation abusive.

## Arbres naturels hors réserve

- Aspect le plus controversé qui mérite attention
- 3 types de régimes de gestion en fonction de la gouvernance en place (CREMA, sur la ferme, forêts secondaires)
- Le gouvernement ne possède pas d'arbres dans le cadre de ces programmes, mais les accords de prestations sont en place et tous les accords antérieurs sur les terres sont respectés.
- Les CREMA et les forêts qui leur sont dédiées ont une documentation légale - par des lois, des constitutions, des plans de gestion, etc.
- Les populations locales ont besoin de formation et de renforcement des capacités pour

# Où nous allons ?

**La principale conclusion de l'étude est que le régime actuel de tenure des arbres devrait être réformé afin que la propriété des arbres indigènes appartienne à des personnes et entités ayant des droits de gestion, d'exclusion et d'aliénation sur les arbres et la terre. Cela implique que les titulaires allodiaux ou à part entière de la terre sous le régime du droit coutumier pourraient exercer leur propriété sur les arbres indigènes qui se trouvent sur leurs terres, ce qui inciterait les principales parties prenantes, telles que les agriculteurs et les communautés forestières voisines, à investir dans la gestion et la préservation des forêts afin de mettre en œuvre efficacement tout mécanisme de croissance des arbres.**

- Il existe un parcours plus court :
  - La loi sur les concessions de 1965.
- Itinéraire le plus long et le plus cher :
  - Terminer le processus de cadastre des arbres plantés dans les fermes.
  - Publier la répartition des avantages des arbres naturels sur les exploitations agricoles et autres zones en dehors des réserves.



Merci beaucoup